

COMPTE RENDU REUNION DU 18/10/2021 MAIRIE DE SAINT PIERRE BELLEVUE

Cette réunion a eu lieu à l'initiative de l'association VITHEC .

Etaient présents :

Mr le Maire Pierre Marie Nourrisseau (PMN dans le texte)

Première adjointe Mme Eugénia Calvet (EC dans le texte)

Président de VITHEC Mr Jean-Claude Champeymond (JCC dans le texte)

Vice Président de VITHEC Mr Sylvain Dewitte (SD dans le texte)

A la demande de PMN, bref rappel sur la présentation de VITHEC : création, objectif, moyen mis en œuvre pour la diffusion de l'information auprès des administrés des 6 communes impliquées dans l'implantation par EDF Renouvelable d'un parc éolien ainsi que les communes environnantes . Sur la proposition de JCC, EC demande une copie des statuts de VITHEC, PMN de préciser qu'il s'en ait procuré un exemplaire .

JCC cite à titre d'exemple le village du Monteil au Vicomte qui a sa sortie en direction de Saint Pierre Bellevue on peut voir le vue mât de mesure implanté en surplomb de Grand Janon , visible sur toute sa hauteur .

Aux questions qui avaient été présentées lors de la demande de RDV :

- 1) **Que VITHEC est un droit de citer dans les bulletins municipaux**, PMN et EC conviennent qu'au même titre que les autres associations domiciliées sur la commune VITHEC aura un droit de citer sous la plume de EC qui est en charge de ces parutions . A la demande de SD, EC accorde que pour la première parution au prochain bulletin municipal soit indiqué les coordonnées de contact .EC précise que pour la totalité des parutions cela se résume à quelques lignes, mais exceptionnellement pour un événement important une parution, à la demande de l'association, peut avoir un contenu un plus étoffé
- 2) **Que la « Gazette VITECH » destinée aux habitants ayant des difficultés pour accéder à internet, soit distribuée en même temps que le bulletin municipal** . PMN et EC refuse ce qui aurait été une facilité pour VITHEC mais une charge supplémentaire pour les employés municipaux qui sont en charge de cette distribution . JCC et SD concluent en indiquant que cette distribution sera faite par des volontaires sympathisants VITECH .
- 3) **Qu'une subvention soit accordée à VITECH par vote du conseil municipal** . PMN indique qu'il sera bien soumis à l'appréciation du conseil municipal par un vote . Une demande écrite doit être adressée en mairie à la condition qu'un bilan financier d'une année complète, accompagne cette demande .

- 4) **Que VITHEC ait accès, en mairie, au dossier EDF Energies Nouvelle et EDF Renouvelable** . PMN donne accord à condition de prendre un RDV . Il semble y avoir une divergence de vue sur le fait de pouvoir ou non faire des photocopies de ce documents . Chacun examinera les textes de loi de son coté et donnera sa conclusion.

Il est paru sur le quotidien la Montagne un article qui une véritable ode à l'éolien mettant en valeur les performances énergétiques de ce mode de production d'électricité et qui incite les habitants de la creuse et en particulier ceux de la commune de Saint Pierre Bellevue à être fières de ce projet .

JCC présente cet article à PMN et EC en indiquant qu'il a également été présenté à EDF Renouvelable qui a indiqué n'en avoir pas eu connaissance . PMN et EC confirme également qu'ils ne connaissaient pas l'existence de cet article et qu'ils ne sont pas à l'origine de sa parution .

Lors de la dernière réunion du VITHEC/EDF R le 30 septembre, il avait été demandé que VITHEC assiste aux prochaines réunions avec EDF R afin d'apporter une participation citoyenne aux transactions devant aboutir à l'implantation du parc éolien . Dans un premier temps, sans se prononcer fermement, Mr Rossignol avait indiqué que cette participation pouvait rentrer dans la cadre de la politique de transparence voulue par EDF R .

La même question posée à PMN et EC par JCC et SD se solde par un refus catégorique .

JCC demande des informations sur une réunion en préfecture dite « Commission Opérationnelle de Présentation des Projets », en date du 20 novembre 2020 à laquelle EC était présente . EC indique ne pas se souvenir de cette réunion qui devait être certainement en visioconférence . JCC indique que VITHEC s'est procuré le compte rendu de cette commission, EC s'étonne que cela puisse se faire, JCC propose d'envoyer le double du courriel reçu par le la DDT (conformément à la loi 78-753 du 17 juillet 1978).

PMN et EC indiquent qu'il y a eu une réunion en 2020 à la salle polyvalente du Compeix avec Mr Rossignol (EDF R) et des représentants des 6 communes concernées par le parc éolien « Sud Creusois »

A l'issu de la dernière réunion avec EDF R du jeudi 14 octobre 2021, il a été décidé que lors du prochain conseil municipal (fin novembre ou début décembre) il sera mis aux voix du conseil municipal la signature des baux emphytéotiques et constitutions de servitudes émis par EDF R, pour les parcelles communales de Saint Pierre Bellevue .

PMN et EC précise que leur préoccupation première n'est pas l'intérêt financier du projet mais l'avis de la population . Raison pour laquelle ils réfléchissent à un moyen de

consultation des administrés qui ne pourra être en aucun cas un moyen par lequel la question posée serait oui ou non à l'implantation d'un parc éolien . La raison évoquée étant que pour cette situation seul les gens qui sont contres se déplacent ou répondent .

JCC et SD font remarquer que cela ressemble fortement à un dénie de démocratie, le vote citoyen en étant un des piliers . (Il est à noter que cet argument est mot pour mot celui qui nous a été donné par EDF R à la même question posée).

PMN précise que EDF R a lancé, sur les communes concernées, 300 demandes de contrats à des propriétaires terriens pour implanter des éoliennes et que 100 ont répondu positivement, les 200 autres y étant opposés ou en période de réflexion .

La situation précises des éoliennes seront définies par EDF R suite à une concertation sans en définir la date .

A propos du site web de VITECH PMN et EC se disent contrariés par les photomontages que nous avons déjà fait effectué et les qualifient de mensongés . La position précise des éoliennes n'étant pas encore définies il n'est pas admissible de les implanter de manière anarchique a des distances beaucoup trop rapprochées et avec une hauteur de 200m alors que les hauteurs sont limitées à 150 m par les autorités militaires (plafond aérien)

JCC et SD précisent que ces simulations n'ont pas pour but de définir précisément l'emplacement de chaque générateur mais qu'elles sont quand même implantées dans des zones validées par EDF R, et ont pour but que chaque habitant de tous les villages puissent se rendre compte de ce que risque d'être leur environnement dans les années à venir . La hauteur de 200 m avait effectivement été choisie pour ces simulations faute d'avoir eu suffisamment d'informations, suite à la lecture du compte rendu de la COPP, nos prochaines simulations seront faites avec une hauteur de 150 m .

JCC et EC parle du droit de réponse qu'accorde VITHEC aux municipalités et à EDF R, en cas de contestation sur des écrits ou photos présentées sur son site . PMN et EC indiquent qu'ils n'useront pas de ce droit de réponse pour ne pas rentrer dans une « polémique » .

JCC indique que VITHEC rédigera un compte rendu de cette réunion qui sera mis en ligne sur son site . Avant cette mise en ligne une épreuve sera soumise à PMN et EC pour corrections éventuelles .